



Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Directeur général

1. Ce rapport fait le point sur les mesures prises par le Secrétariat en vue d'assurer la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes. Il présente également une vue d'ensemble des résultats des enquêtes auxquelles fait référence le rapport du vérificateur intérieur des comptes pour l'année civile 2022.¹
2. Dans son opinion, le Commissaire aux comptes n'a émis aucune réserve sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.² Le fait que, pendant plusieurs années consécutives, des opinions sans réserve ont été données confirme l'engagement de l'Organisation à améliorer de façon continue la transparence et la responsabilisation. En outre, dans ses vérifications de 2022, le Bureau des services de contrôle interne a noté une amélioration de l'efficacité opérationnelle des contrôles internes : 85 % de ses vérifications atteignent les niveaux 1 et 2 (« satisfaisante », ou « partiellement satisfaisante, avec certaines améliorations à apporter »), contre 80 % en 2021. Sachant en outre que l'OMS n'a reçu en 2022 aucune appréciation de la catégorie « non satisfaisante », ce résultat confirme l'engagement du Secrétariat à améliorer la transparence, l'efficacité, la conformité et la responsabilisation.
3. L'OMS fait l'objet de nombreux audits ; des vérifications distinctes sont réalisées par le vérificateur intérieur des comptes et par le Commissaire aux comptes. Outre la vérification obligatoire des états financiers, 17 vérifications ont été réalisées en 2022 (14 audits de terrain et 3 audits de performance). Afin de mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations qui en résultent et de réduire la probabilité que les mêmes problèmes se répètent, le Secrétariat a adopté une stratégie fondée sur les risques, qui consiste à recenser les problèmes récurrents, et a fixé 10 grandes priorités en matière de vérification (voir l'annexe). Ce processus d'établissement des priorités en fonction des risques permet aux responsables à tous les niveaux de l'Organisation d'élaborer des solutions ciblées pour les problèmes prioritaires identifiés lors des vérifications, d'y consacrer les ressources limitées qui sont disponibles et de veiller à ce que des stratégies d'atténuation et des contrôles soient mis en place pour y faire face.

¹ Document A76/23.

² Document A76/22.

4. En chef de file, le Directeur général donne l'exemple au sommet et incite à agir dans ces 10 priorités. Les directeurs de la fonction de direction exécutive et de responsabilisation, quant à eux, suivent attentivement l'efficacité de la mise en œuvre de ces mesures lors d'examens périodiques de la situation.

5. La transparence est la clé de la responsabilisation. En 2022, Publish What You Fund¹ a jugé que la transparence de l'OMS était « satisfaisante » par rapport aux organismes d'aide appliquant le plus strictement les critères de l'Indice de la transparence de l'aide. Conformément à son engagement en faveur de la transparence et d'un suivi plus efficace de l'application des recommandations, le Secrétariat a mis en ligne une nouvelle plateforme interne consolidée de suivi des recommandations² qui réunit les recommandations issues des différentes sources et contient un tableau de bord qui présente différentes informations, notamment sur le statut de la mise en œuvre. En outre, comme l'ont demandé les États Membres,³ le Secrétariat a élaboré un Plan de mise en œuvre de la réforme qui contient 96 activités contribuant au renforcement de la responsabilisation et de la transparence⁴ et a créé un tableau de bord spécial pour que les États Membres puissent suivre les progrès dans la mise en œuvre des activités du Plan.⁵

Recommandations issues des vérifications de 2022

6. Pour les vérifications réalisées au cours de l'année civile 2022, le Commissaire aux comptes a formulé 50 recommandations⁶ (2021 : 17 recommandations) et le Bureau des services de contrôle interne, 251 recommandations⁷ (2021 : 332 recommandations), soit un total de 301 nouvelles recommandations en 2022 (2021 : 353 recommandations). Parmi elles, 205 concernent l'administration, 52 les activités des programmes, 25 le Centre mondial de services et 19 le nouveau programme du système de gestion opérationnelle (BMS). Sur l'ensemble des recommandations émises, 58 ont été classées comme ayant une « priorité élevée », 238 comme ayant une « priorité intermédiaire » et les cinq dernières comme ayant une « priorité faible ». Le Secrétariat a accepté toutes les recommandations.

7. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance examine dans quelle mesure les observations issues des vérifications internes et externes ont été mises en œuvre,⁸ en accordant une attention particulière aux progrès réalisés par le Secrétariat pour s'attaquer aux problèmes mis en évidence par les vérifications et à leurs causes profondes. Les conseils et les orientations du Comité apportent une aide précieuse pour formuler des approches et des solutions face aux risques inhérents aux observations et aux recommandations issues des vérifications.

¹ Aid Transparency Index 2022. Londres, Publish What You Fund, 2022 (https://www.publishwhatyoufund.org/app/uploads/dlm_uploads/2022/06/Aid-Transparency-Index-2022.pdf, consulté le 28 avril 2023).

² Pour plus d'informations, voir le site Web de suivi des recommandations de la plateforme consolidée (<https://www.who.int/about/governance/member-states-portal/tracking-recommendations-from-the-consolidated-platform>, en anglais seulement, consulté le 28 avril 2023).

³ Décision WHA75(8) (2022) et document A75/9, annexe, appendice 2, paragraphe 39 e) i).

⁴ Document A76/31.

⁵ Pour plus d'informations, voir le site Web de suivi des activités du Plan de mise en œuvre du Secrétariat ([https://www.who.int/about/governance/member-states-portal/tracking-secretariat-implementation-plan-\(sip\)-actions](https://www.who.int/about/governance/member-states-portal/tracking-secretariat-implementation-plan-(sip)-actions), en anglais seulement, consulté le 28 avril 2023).

⁶ Document A76/22.

⁷ Document A76/23.

⁸ Document EB150/5, annexe.

Recommandations relatives aux grandes priorités de la vérification

8. Le Secrétariat a adopté une approche fondée sur les risques pour fixer les priorités et agir face aux problèmes récurrents mis en évidence lors des vérifications (voir le paragraphe 3). L'objectif est d'identifier, du point de vue de la vérification interne et externe et des organes directeurs, les risques significatifs, récurrents ou nouveaux et les causes profondes qui leur sont inhérentes. Cela permettra à la direction, en fonction des priorités, de faire mieux connaître les recommandations d'audit et de veiller à ce que des stratégies d'atténuation et des contrôles adéquats soient mis en place. L'approche consistant à fixer les priorités sur la base des risques permet également de tenir compte la complexité de chaque problème et du temps nécessaire pour les résoudre. Se fondant sur ces critères, le Secrétariat a recensé pour la direction les 10 grandes priorités suivantes en matière de vérification, classées de a) à j).

a) Système de gestion opérationnelle (BMS)

9. Compte tenu de l'importance que la mise en œuvre du BMS revêt pour le processus de transformation comme pour l'environnement de contrôle interne de l'Organisation, le Secrétariat accueille favorablement les conclusions et les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes et par le vérificateur intérieur des comptes, qui fournissent des informations précieuses et contribuent à la réussite du programme.

10. Parmi les recommandations formulées, le vérificateur intérieur des comptes et le Commissaire aux comptes ont mis l'accent sur la nécessité de bien documenter les futurs processus, de consacrer les efforts voulus à la gestion du changement, de tester l'intégration des différents composants du BMS et de continuer de réaliser un suivi et d'établir des rapports sur les bénéfices obtenus et sur l'atténuation des risques identifiés, notamment les risques financiers.

11. Afin d'y donner suite, le Secrétariat prend déjà des mesures concrètes pour renforcer sa capacité de gestion du changement dans les différents départements et bureaux et pour examiner régulièrement, par l'intermédiaire de son solide mécanisme de gouvernance de projet, les progrès de la mise en œuvre ainsi que l'état de préparation de l'Organisation et les risques.

12. En outre, le Secrétariat se félicite des travaux accomplis dans la mise en place du système de gestion de la collaboration avec les contributeurs et relève que l'expérience et les leçons tirées de ce projet contribueront à la mise en œuvre et au déploiement des différentes composantes du BMS.

b) Procédures d'achat et conformité

13. L'efficacité de la politique relative aux achats et des procédures connexes, comme leur bonne application, ont été examinées dans le cadre des vérifications internes et externes menées ces dernières années. Le Secrétariat prend des mesures pour renforcer ses procédures d'achat moyennant la formation du personnel ; l'utilisation de modèles de documents ; une meilleure séparation des tâches ; une plus grande transparence par le renforcement des moyens affectés au système de rapports (et notamment à l'établissement de tableaux de bord d'informatique décisionnelle) ; et l'amélioration des pratiques de sélection des fournisseurs, de diligence raisonnable et de comparaison entre les résultats effectifs et ceux attendus contractuellement.

14. Les interactions du Secrétariat avec les marchés d'approvisionnement continueront d'être guidées essentiellement par les principes de concurrence juste et ouverte et de transparence.

15. Le Secrétariat fait de plus en plus souvent appel à des accords à long terme pour les achats les plus fréquents et collabore avec les autres entités du système des Nations Unies pour s'assurer que l'emploi des ressources est optimisé. En outre, il a constitué des stocks pour les articles utilisés fréquemment dans les interventions d'urgence, renforce les capacités d'achat par l'utilisation efficace des technologies numériques et développe les capacités du personnel en matière d'achats au moyen de mécanismes internes de partenariat opérationnel.

16. Dans les récents changements aux Règles de gestion financière, soumis à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé afin qu'elle en prenne note,¹ le texte a été révisé de façon à renforcer les règles en matière d'achats. Les amendements portent sur les principes relatifs aux achats, à la gestion des stocks et au rôle du Comité d'examen des contrats.

17. Enfin, la mise en place du BMS permettra de renforcer et de rationaliser les procédures d'achat en y intégrant des contrôles appropriés.

c) Gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks

18. En raison de la multiplication des opérations d'urgence sanitaire, la nécessité de disposer de processus bien définis pour la chaîne d'approvisionnement, y compris d'une gestion efficace des stocks, est désormais considérée comme un élément essentiel des activités de l'OMS. Depuis la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la portée, le volume et la valeur des opérations d'approvisionnement du Secrétariat ont fortement progressé.

19. Par conséquent, le Secrétariat a élaboré une stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui recouvre un vaste éventail d'aspects, y compris les opérations d'urgence. Plusieurs mesures sont en cours qui consistent notamment à fournir des notes et des documents d'orientation supplémentaires, à planifier plus rigoureusement la gestion des stocks, à renforcer l'environnement de contrôle par la séparation des tâches et à développer les pratiques visant à maintenir des niveaux d'inventaire optimaux et à réduire les stocks d'articles arrivés à péremption. En mai 2023, les nouveaux processus et le module BMS pour la gestion du transport commenceront à être déployés, ce qui permettra une distribution efficace grâce au suivi des stocks en transit, à n'importe quel moment, et leur valorisation précise. La fonctionnalité de gestion des entrepôts sera mise en place plus tard en 2023 ; elle renforcera la capacité du Secrétariat à suivre et à gérer ses stocks, le fonctionnement des entrepôts et la distribution des produits achetés.

20. Certaines difficultés dues à des facteurs externes demeurent, comme l'augmentation de la demande mondiale pour les produits liés aux urgences sanitaires ; elles pèsent sur la capacité du Secrétariat à constituer et à maintenir des stocks adéquats d'articles nécessaires à la préparation des interventions d'urgence. Le nombre de crises simultanées en cours limite la capacité à s'approvisionner en matières premières, ce qui entraîne des retards dans les réponses des parties extérieures, du fait de contraintes d'approvisionnement.

d) Gestion des interlocuteurs gouvernementaux et des entités bénéficiant d'un soutien financier et activités de contrôle connexes

21. Les vérificateurs ont mis en évidence des possibilités d'améliorer la gestion des financements accordés aux interlocuteurs gouvernementaux et aux autres entités, en particulier concernant l'approche adoptée pour les activités de contrôle. Dans leurs conclusions, ils font ainsi référence : à la conduite d'évaluations des capacités pour la sélection de partenaires d'exécution ; au suivi et à l'examen des

¹ Document A76/20.

dépenses des partenaires d'exécution et à l'établissement de rapports à ce sujet ; à la gestion systématique des activités de contrôle ; à leur suivi ; à la présentation en temps utile des rapports de situation et rapports financiers ; et à la gestion des risques liés à l'utilisation du mécanisme de décaissement direct.¹

22. En formulant ces recommandations, les vérificateurs ont pris note des mesures prises par le Secrétariat pour renforcer les mécanismes de contrôle, notamment l'introduction de nouveaux modes opératoires normalisés sur l'évaluation des risques et les activités de contrôle, et la mise en place d'un pôle mondial chargé de coordonner et de soutenir les bureaux régionaux et de pays dans la conduite de ces activités au niveau national.

23. Un mécanisme de distribution directe a été mis en œuvre dans la Région africaine et le Secrétariat est en train d'étendre son utilisation à d'autres Régions. Il étudie également d'autres mécanismes de transfert de fonds aux bénéficiaires directs, afin de réduire au minimum le risque que ces fonds soient mal orientés ou mal utilisés, et il a rejoint l'alliance « Better Than Cash » (Mieux que de l'argent liquide)² en appui à l'engagement de l'OMS d'utiliser les paiements numériques.

24. Parallèlement, pour tirer parti du travail réalisé par d'autres entités du système des Nations Unies et pour harmoniser le processus d'évaluation des partenaires d'exécution, le Secrétariat sera présent sur le portail des partenaires de l'ONU,³ une plateforme qui rassemblera les informations relatives à l'expérience des partenaires des Nations Unies en matière de collaboration avec les partenaires d'exécution.

e) Gestion des ressources humaines et processus de recrutement

25. Au titre de cette priorité, le Secrétariat s'attache à gérer efficacement les ressources humaines, à aligner les structures sur ses orientations stratégiques, à atténuer les risques liés au renouvellement du personnel, à améliorer l'ensemble du processus de recrutement et à améliorer les possibilités de formation et d'évolution de carrière.

26. Les vérificateurs ont recommandé plusieurs améliorations possibles afin de renforcer l'efficacité du Secrétariat et d'améliorer l'expérience globale du personnel, dans les domaines suivants : procédures en matière de recrutement et de cessation de service ; gestion des carrières ; formation et perfectionnement du personnel ; et alignement de la stratégie et des plans opérationnels en matière de ressources humaines sur le programme de transformation de l'OMS.

27. Plusieurs initiatives ont été engagées pour rendre le processus de recrutement plus rapide, notamment la création de fiches de postes génériques standardisées sur le modèle des postes correspondant à une présence prévisible dans les pays,⁴ le recrutement accéléré pour ces postes au

¹ Le mécanisme de distribution direct facilite les paiements liés aux campagnes de vaccination à grande échelle dans les zones difficiles d'accès où les infrastructures bancaires sont moins développées. Les paiements sont effectués par la banque payeuse, sous le contrôle d'une entité tierce.

² Hébergée par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'alliance « Better Than Cash » est un partenariat entre gouvernements, entreprises et organisations internationales dont le but est d'accélérer le passage de l'argent liquide à des paiements numériques responsables en vue d'avancer vers les objectifs de développement durable.

³ Pour plus d'informations, voir le portail des partenaires de l'ONU (<https://www.unpartnerportal.org/landing/>, consulté le 30 avril 2023).

⁴ Des typologies standard ont été appliquées aux bureaux de pays sur la base du soutien requis et du contexte en matière de systèmes de santé.

moyen d'un dispositif de mobilité, la publication de postes vacants par groupes ou listes, l'augmentation des moyens de recherche de candidats et de promotion des carrières dans l'Organisation, et l'amélioration des services de présélection des candidats.

28. La notion de « présence prévisible dans les pays » vise à remédier aux faiblesses systémiques mises en évidence dans les pays lors des vérifications précédentes, en garantissant des moyens suffisants au niveau national pour fournir les services essentiels et apporter une assistance technique et d'urgence vitale, y compris en renforçant la séparation des tâches. Cette mesure aidera également à hiérarchiser l'affectation des ressources de façon à améliorer le profil des bureaux de pays de l'OMS, ce qui est un domaine de risque prioritaire, comme l'a souligné la vérification interne.

29. De nombreuses mesures ont été prises en vue de soutenir le programme de transformation de l'OMS en accordant une attention particulière aux éléments relevant de l'amélioration du leadership dans les bureaux de pays, comme l'amélioration du processus du Centre d'évaluation des représentants de l'OMS, la conduite d'une évaluation du système de gestion des performances, la première phase du processus de retour d'information à 360 degrés, le lancement du programme des jeunes administrateurs, la poursuite des programmes d'apprentissage et de développement ciblés, l'élaboration en cours d'un cadre de gestion des carrières et la mobilité mondiale.

30. Les faiblesses des processus des systèmes de ressources humaines, mises en évidence par les vérifications, sont en train d'être corrigées grâce aux efforts continus consacrés à l'élaboration du nouveau progiciel de gestion intégré. Globalement, le Secrétariat a réalisé des progrès importants en 2022 en menant à bien des initiatives et projets prioritaires majeurs en matière de ressources humaines, dans le cadre de la transformation, et des améliorations ont ainsi été obtenues dans les domaines du recrutement et de la gestion des talents et en vue d'instaurer un environnement professionnel propice.

31. Le rapport connexe sur les ressources humaines fournit des informations plus complètes sur les progrès réalisés¹ et témoigne de l'engagement du Secrétariat à clore en temps voulu toutes les recommandations acceptées.

f) Exécution programmatique et mesure de l'impact

32. Les vérificateurs ont identifié des problèmes de gouvernance et de contrôle et ont recommandé des améliorations dans certains domaines prioritaires, consistant notamment à tenir à jour les registres des risques et les plans de continuité des opérations des stratégies de coopération avec les pays et des accords de collaboration biennaux ; à améliorer l'objectivité du tableau de bord des produits ; et à améliorer la diffusion des données d'exécution programmatique sur le portail Web de programme de l'OMS.²

33. Concernant les stratégies de coopération avec les pays et les accords de collaboration biennaux, certains défis demeurent, car leur finalisation nécessite une consultation entre le Secrétariat et les États Membres, après prise en compte des calendriers politiques respectifs et de l'évolution des priorités programmatiques des pays. Cependant, le Secrétariat a pris note des recommandations d'audit et s'est engagé à mettre à jour de façon continue ces outils, en commençant par tous les États Membres dotés de bureaux de pays. De même, des mesures ont été prises pour aligner les plans de continuité opérationnelle sur les registres des risques en veillant à ce que ces derniers soient à jour afin de faciliter

¹ Document A76/26.

² Pour plus d'informations, voir le portail des États Membres (<https://www.who.int/about/governance/member-states-portal>, en anglais seulement, consulté le 30 avril 2023).

en amont une riposte rapide face aux menaces sanitaires mondiales, et un nouveau cadre de gestion de la continuité des opérations est cours de finalisation.

34. Concernant le système de tableau de bord des produits, le Secrétariat étudiera les moyens de mettre en place des critères d'évaluation plus objectifs, bien qu'il faille sans doute examiner cette recommandation parallèlement à d'autres qui ont été formulées par les vérificateurs en vue de simplifier le processus d'évaluation.

35. Le Secrétariat s'engage à continuer d'améliorer le portail Web du budget programme de l'OMS et de renforcer les liens avec l'évaluation des performances, une dimension dont rend principalement compte l'interface Web du rapport sur les résultats et qui intègre notamment le tableau de bord des produits.

36. Enfin, la nécessité d'intégrer la durabilité dans la conception des projets dirigés par l'OMS semble constituer un risque qui pourrait entraîner des résultats non optimaux. Cette question devra être examinée lors des prochains cycles de programmation.

g) Activités du Centre mondial de services

37. Le Centre mondial de services fournit des services d'appui administratif (ressources humaines, technologies de l'information (TI), achats, finances et paie) à tous les bureaux de l'OMS et à ses entités hébergées. L'efficacité de son fonctionnement est régulièrement contrôlée au moyen d'un mécanisme de gouvernance et d'indicateurs de performance clés quantifiables recouvrant tous les domaines de service concernés.

38. Le Secrétariat continuera à améliorer ses évaluations comparatives pour les fonctions concernées afin de renforcer les indicateurs de performance clés pour la gouvernance et de garantir la fourniture de services administratifs efficaces. Il mettra également en place des outils informatiques plus robustes afin d'améliorer le suivi des indicateurs clés de performance tout en optimisant les processus selon le calendrier prévu dans le cadre du BMS.

39. Le Commissaire aux comptes a reconnu combien la création de l'équipe Conformité et gestion des risques, au Centre mondial de services, est utile. L'équipe réalise des contrôles supplémentaires pour s'assurer de la conformité, en particulier pour certains services liés aux voyages et aux achats, dans le but d'élargir la portée des services de conformité et de revoir la stratégie qu'elle emploie pour signaler les dysfonctionnements récurrents aux clients et aux responsables fonctionnels.

h) Gestion des contributions et rapports aux donateurs

40. Le Secrétariat reçoit de ses donateurs des contributions en numéraire et en nature. Les vérificateurs ont recommandé d'apporter des améliorations dans plusieurs domaines, en particulier : l'intégration de différents systèmes afin de faciliter l'enregistrement, le suivi et la comptabilisation des contributions en nature, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet ; l'examen de la politique d'évaluation des contributions volontaires à recevoir à long terme ; et la diffusion en temps utile de rapports aux donateurs.

41. Les vérificateurs ont reconnu que les activités de l'Organisation étaient décentralisées par nature et que le Secrétariat a pris des engagements et déployé des efforts constants en vue de résoudre ces problèmes récurrents, par la formation du personnel, la communication, la diffusion d'alertes systématiques et la mise en place d'indicateurs de performance clés. Le Secrétariat est en train de revoir sa politique d'évaluation

de la valeur des contributions, conformément aux derniers changements apportés aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et cherche des solutions pour mieux suivre et enregistrer les contributions reçues en nature dans le cadre du nouveau système BMS.

i) Informatique et gestion des données

42. Le Secrétariat a réalisé des investissements massifs dans ses infrastructures informatiques et dans la cybersécurité afin que ses systèmes restent pertinents et adaptés à leur objet. Les vérificateurs ont déterminé plusieurs possibilités d'amélioration pour préserver les actifs informatiques et réduire les vulnérabilités de cybersécurité et les risques connexes.

43. Afin d'y donner suite, le Secrétariat s'efforce de protéger plus efficacement les actifs numériques de l'Organisation tout en faisant en sorte qu'ils soient à même de fournir les services requis à un niveau de risque acceptable. Il a mis en place plusieurs nouvelles politiques et pratiques, notamment une formation obligatoire à la cybersécurité, un système d'authentification à deux facteurs pour le contrôle des accès et un centre intégré des opérations de sécurité destiné à réduire les menaces de cybersécurité qui pèsent sur les infrastructures informatiques du Secrétariat.

44. Le centre des opérations de sécurité du département Gestion et technologies de l'information fournit une visibilité sur les incidents de sécurité et permet de mieux cibler les efforts déployés pour les filtrer, les analyser et y répondre. Les droits d'accès aux systèmes des utilisateurs sont périodiquement passés en revue de façon à garantir une séparation appropriée des tâches ; l'accès est révoqué en cas de changement de fonction ou à la cessation de service.

45. Le Secrétariat a mis en place des procédures pour évaluer les risques de cybersécurité de tous les nouveaux systèmes d'information afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux politiques et lignes directrices en matière d'informatique et de cybersécurité, qui sont régulièrement révisées et mises à jour, et pour identifier, suivre et corriger les vulnérabilités des systèmes d'information.

46. La gouvernance et la protection des données restent un domaine de risque prioritaire. Une nouvelle politique de protection des données à caractère personnel est en phase finale d'approbation ; son objectif est d'améliorer les structures, les normes et les processus en matière de gouvernance des données et de renforcer les capacités des membres du personnel en ce qui concerne le partage de données.

j) Responsabilisation, gestion des risques, conformité et contrôle interne

47. Le Secrétariat s'est pleinement engagé à améliorer ses mécanismes de gestion des risques et de conformité, ce dont témoigne l'amélioration des notations d'audit dans les domaines de l'efficacité des contrôles et de la gestion des risques.

48. Un projet de stratégie de gestion du risque institutionnel a été élaboré pour consolider les mécanismes de gestion des risques et de conformité dans les trois lignes de contrôle. Les travaux vont se poursuivre en vue d'étudier le renforcement des contrôles intégrés dans les modules concernés du nouveau système de gestion opérationnelle (BMS).¹

¹ Document EBPBAC38/5.

49. Sachant qu'il faut renforcer la structure et les moyens du Secrétariat en matière d'enquêtes, comme l'a noté le Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session,¹ le Secrétariat est en train de mettre en place une nouvelle structure qui vise à réunir les fonctions d'enquête au sein du Bureau des services de contrôle interne, à rationaliser les processus et à renforcer les capacités au moyen de postes d'enquêteurs supplémentaires, comme l'indique le rapport présenté pour examen à la trente-huitième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration.²

50. Concernant les contrôles internes, le Bureau des services de contrôle interne a mis en évidence certaines faiblesses dans les responsabilités de supervision de première ligne et dans l'activité de suivi de deuxième ligne (qui correspond au suivi des contrôles internes par les gestionnaires), du fait de l'évolution de la propension au risque du Secrétariat au titre des procédures d'urgence spéciales enclenchées au cours des dernières années en riposte à la COVID-19, à la variole simienne et à d'autres urgences de santé publique. Le Secrétariat examinera et actualisera les procédures d'urgence spéciales périodiquement, conformément à la cartographie des contrôles et aux procédures de gestion des risques.

51. De plus, conformément aux mesures prises par d'autres organisations du système des Nations Unies et en vue de promouvoir la responsabilisation, les Règles de gestion financière ont été amendées pour disposer que les membres du personnel sont tenus de se conformer au Règlement financier et aux Règles de gestion financière ainsi qu'aux politiques et procédures de l'OMS dans ce domaine, et qu'ils sont personnellement et financièrement responsables de leurs actes.

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

52. Les Figures 1 et 2 font le point sur l'état de la mise en œuvre des recommandations, par type de vérification et par année, en indiquant celles qui ont été appliquées et celles qui sont en cours.

53. Suivant l'avis du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, les recommandations du Commissaire aux comptes sont désormais classées en fonction des risques.³ À l'avenir, non seulement cette évolution facilitera l'examen du rapport du Comité par les États Membres, mais elle permettra aussi au Secrétariat d'établir des priorités dans la mise en œuvre des recommandations d'audit. En 2022, le Secrétariat a privilégié les recommandations à rang de priorité élevé tout en s'attachant à corriger les problèmes à la source. Même si cette démarche a nécessité plus de temps et a entraîné une baisse du taux d'exécution, elle devrait permettre d'éviter que les mêmes problèmes se répètent.

54. On peut s'attendre à ce que les dernières recommandations émises (celles de 2022) soient associées à des taux d'exécution plus faibles, car on commence seulement à donner suite aux réponses de la direction. Très récemment, le Secrétariat a proposé au Commissaire aux comptes d'examiner cinq recommandations d'audit supplémentaires en vue de leur clôture.

¹ Voir le document EB152/47 et les procès-verbaux de la cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif, quatrième séance, section 2 (en anglais seulement).

² Document EBPBAC38/3.

³ Document A76/22.

Figure 1. État de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes (par année)

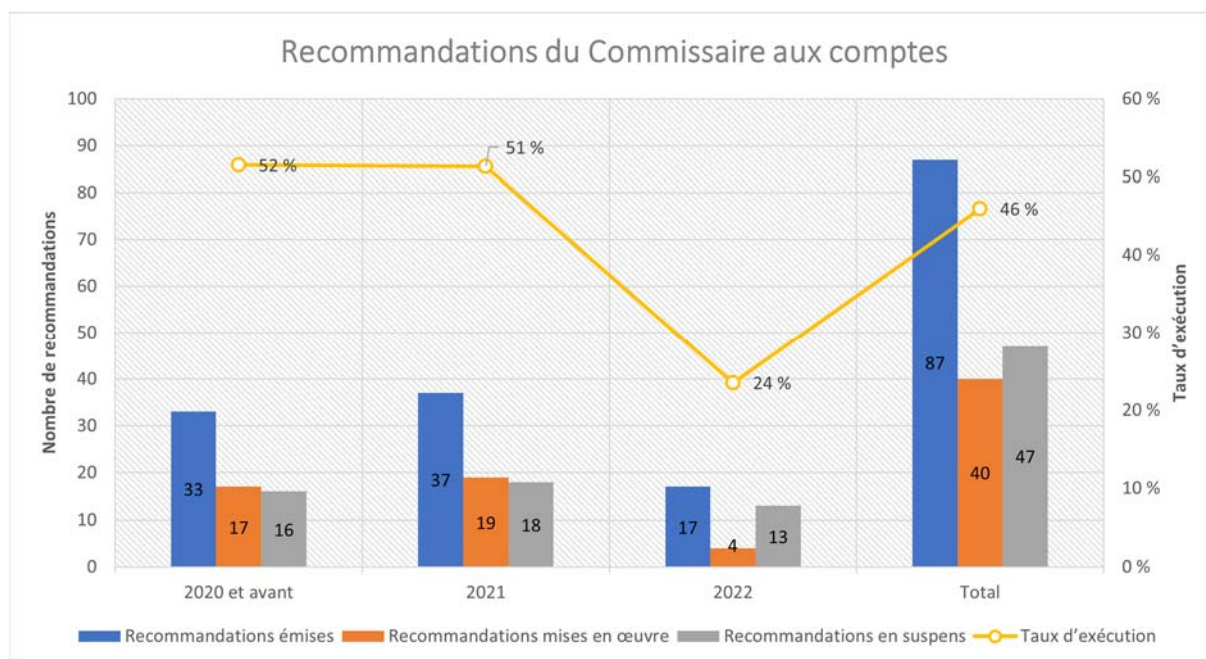
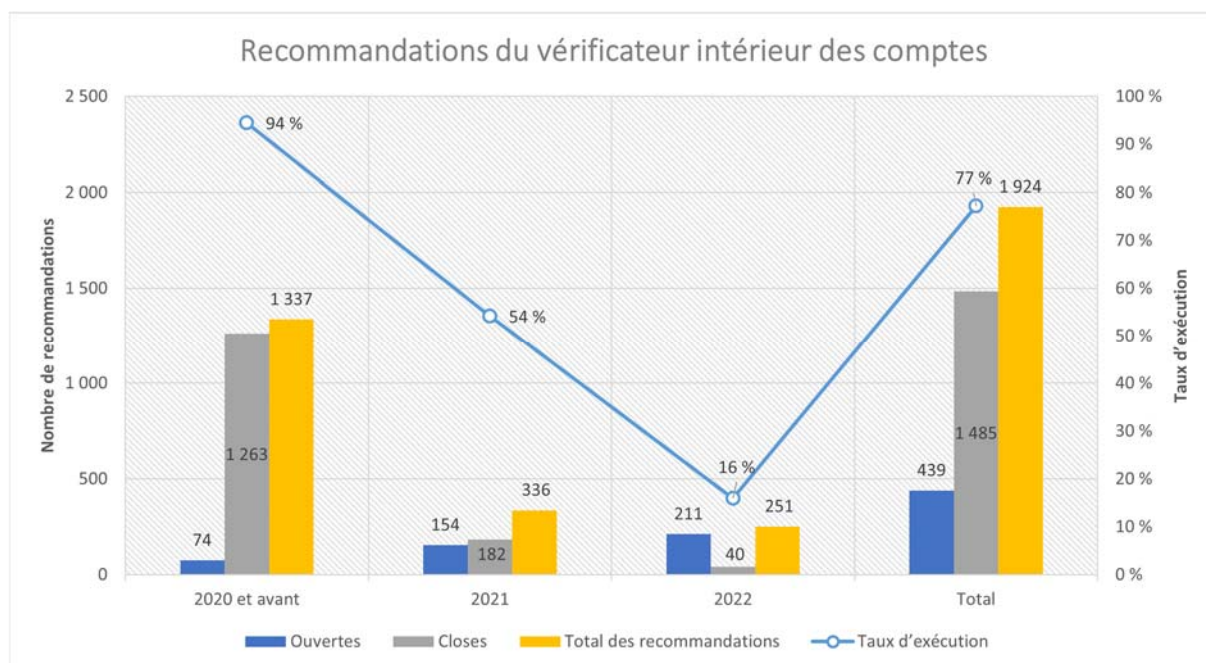


Figure 2. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du vérificateur intérieur (par année)



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

55. En ce qui concerne le statut des enquêtes présentées dans le rapport du vérificateur intérieur des comptes pour l'année civile 2022,¹ le Secrétariat confirme son engagement à agir sans retard et soumet les informations suivantes concernant les résultats des enquêtes relatives aux membres du personnel de l'OMS.

56. Les 31 enquêtes conduites sur des allégations étayées² recouvrent deux affaires de fraude (fausse déclaration, vol, détournement et fausse attestation), quatre affaires de fraude ou d'irrégularités en matière d'achats, 16 affaires d'inconduite sexuelle (huit cas de harcèlement sexuel et huit cas d'exploitation et d'abus sexuels), six affaires de comportements abusifs (relatives à des exemples de harcèlement, de discrimination et d'abus d'autorité) et trois affaires de violation des normes de conduite.

57. Concernant les deux affaires relatives à des allégations de fraude (fausse déclaration, vol, détournement et fausse attestation), l'affaire IR2022/27 porte sur le cas d'un entrepreneur local qui aurait accepté une relation d'emploi sans avoir de permis de travail local, n'aurait pas déclaré les revenus concernés et n'aurait pas payé les impôts correspondants dans son pays de résidence. Comme il s'agissait d'un manque d'information et d'une négligence personnelle, sans intention de violer les lois nationales, aucune faute n'a été caractérisée et aucune action n'a été engagée. Dans l'affaire IR2022/17, un ancien membre du personnel aurait fait aux autorités nationales une fausse déclaration de perte de son laissez-passer des Nations Unies ; il aurait également déclaré avoir rendu ce document à l'Organisation lorsqu'il a quitté celle-ci, alors que ce n'était pas le cas. Une lettre d'accusation a été émise, mais aucune décision disciplinaire n'a encore été prise.

58. En ce qui concerne les quatre affaires de fraude ou d'irrégularités en matière d'achats, l'affaire IR2022/03 porte sur un membre du personnel qui a omis de divulguer un conflit d'intérêts et a enfreint son obligation d'agir dans l'intérêt exclusif de l'Organisation. L'intéressé entretenait une relation avec une personne qui dirigeait une entreprise qui livrait des journaux à un bureau. Un blâme écrit lui a été adressé. Dans l'affaire IR2022/31, un membre du personnel a falsifié ou modifié des documents à l'appui de saisies de données relatives aux achats dans le Système mondial de gestion (GSM) pour une entreprise alors qu'il avait un lien étroit et personnel non déclaré avec le dirigeant de cette entreprise. Le fonctionnaire concerné a démissionné pendant l'enquête ; il aurait fait l'objet d'une révocation immédiate s'il avait été encore en service. Le Secrétariat examine tous les moyens disponibles pour recouvrer les fonds détournés auprès de l'ancien membre du personnel, y compris le renvoi de l'affaire à l'autorité nationale. Dans l'affaire IR2022/09, un membre du personnel de l'OMS se serait entendu avec un collègue et un fournisseur pour que les contrats soient attribués à des sociétés contrôlées par le fournisseur. Dans l'affaire IR2022/10, un membre du personnel de l'OMS se serait entendu avec un collègue et un fournisseur pour que les contrats soient attribués à des sociétés contrôlées par le fournisseur. Dans les deux cas, une lettre d'accusation a été émise, mais aucune décision disciplinaire n'a encore été prise.

59. Concernant les huit affaires portant sur des allégations de harcèlement sexuel, l'affaire IR2022/01 porte sur des faits présumés de harcèlement sexuel d'un membre du personnel à l'égard d'un ancien consultant. Dans l'affaire IR2022/18, un ancien consultant se serait livré à du harcèlement sexuel et n'aurait pas respecté les normes professionnelles à l'égard d'un membre du personnel. Dans les deux cas, aucune lettre d'accusation n'a encore été émise et aucune décision disciplinaire n'a été prise.

¹ Document A76/23.

² Document A76/23, annexe 5.

60. Dans l'affaire IR2022/06, un ancien consultant s'est livré à du harcèlement sexuel à l'égard d'un volontaire des Nations Unies. Dans l'affaire IR2022/20, un ancien membre du personnel a harcelé sexuellement une collègue ; les faits relèvent d'une agression sexuelle (rapports sexuels sans consentement). Dans une autre affaire (IR2022/26), un ancien membre du personnel s'est livré à du harcèlement sexuel et à du harcèlement à l'égard d'un collègue. Dans ces trois affaires, la révocation ou la résiliation du contrat de consultant auraient été décidées si le membre du personnel ou le consultant étaient encore en service.

61. Dans l'affaire IR2022/22, un membre du personnel de l'OMS s'est livré à du harcèlement sexuel à l'égard d'une collègue en l'embrassant sur la bouche sans son consentement. Dans une autre affaire (IR2022/28), un membre du personnel s'est livré à du harcèlement sexuel en commettant une agression sexuelle envers un collègue, et a abusé de son autorité en demandant et/ou en acceptant un prêt de ce collègue sans le rembourser. Dans l'affaire IR2022/30, un membre du personnel s'est rendu coupable de harcèlement sexuel en essayant d'embrasser un stagiaire et en se livrant à des attouchements sur un collègue d'un niveau hiérarchique inférieur. Dans les trois cas, la personne a été licenciée par l'Organisation.

62. Concernant les huit affaires portant sur des allégations d'exploitation et d'abus sexuels, l'affaire IR2022/08 concerne un ancien membre du personnel qui aurait eu des rapports sexuels avec une femme appartenant à la population locale en l'échange d'argent ou de cadeaux. Dans l'affaire IR2022/11, un ancien membre du personnel de l'OMS aurait eu une relation sexuelle avec une femme appartenant à la population locale et lui aurait apporté un soutien financier. Dans l'affaire IR2022/12, un sous-traitant de l'OMS aurait emmené des habitantes dans sa chambre d'hôtel et aurait apporté un soutien financier à l'une d'entre elles et à sa famille, y compris des cadeaux et des vêtements. Dans l'affaire IR2022/13, un consultant aurait commis une tentative de viol, se serait livré à des actes d'exploitation et d'abus sexuels, aurait eu une activité extérieure non autorisée et aurait abusé de son autorité. Dans l'affaire IR2022/16, un sous-traitant a eu une relation sexuelle avec une femme appartenant à la population locale et lui a apporté un soutien financier. Dans toutes ces affaires, aucune lettre d'accusation n'a encore été émise et aucune décision disciplinaire n'a encore été prise.

63. Dans l'affaire IR2022/05, un membre du personnel aurait manqué de s'abstenir d'actes qui pourraient être perçus comme de l'exploitation et des abus sexuels. Dans l'affaire IR2022/04, un membre du personnel se serait livré à des actes d'exploitation et d'abus sexuels à l'égard de femmes issues de la population locale et aurait été impliqué dans des conflits d'intérêts non déclarés et dans une tentative de corruption d'un processus d'achat. Dans les deux cas, une lettre d'accusation a été émise, mais aucune décision disciplinaire n'a encore été prise.

64. Dans l'affaire IR2022/24, un sous-traitant s'est livré à des actes d'exploitation et d'abus sexuel à l'égard de femmes appartenant à la population locale en échange d'argent et d'autres articles, et a transporté des personnes non membres du personnel de l'OMS dans un véhicule officiel sans autorisation. Le contrat de l'intéressé aurait été résilié s'il avait encore été en service.

65. S'agissant des affaires d'inconduite sexuelle, une inscription dans la base de données ClearCheck¹ a été effectuée à chaque fois que les critères ont été remplis. Il sera également envisagé de renvoyer les affaires vers les autorités nationales pour examen et/ou suite à donner.

66. Concernant les six affaires relatives à des allégations de comportements abusifs (y compris harcèlement, discrimination et abus d'autorité), l'affaire IR2022/19 concerne un membre du personnel qui aurait nui à la réputation d'un collègue en fournissant des informations inexactes à un magazine et n'aurait pas donné suite aux préoccupations soulevées par ce dernier, qui s'estimait victime de harcèlement. Une lettre d'accusation a été émise, mais aucune décision disciplinaire n'a encore été prise.

67. Dans l'affaire IR2022/25, un ancien membre du personnel (qui a pris sa retraite) a harcelé un collègue et abusé de son autorité. Si l'intéressé avait encore été en service, il aurait reçu un blâme écrit et une amende équivalent à trois mois de traitement de base net. Dans l'affaire IR2022/29, un membre du personnel de l'OMS a harcelé un collègue en élevant la voix à deux reprises et en faisant des commentaires négatifs de manière irrespectueuse. Un blâme écrit lui a été adressé. Dans les affaires IR2022/07, IR2022/14 et IR2022/15, un membre du personnel a instillé des craintes de représailles et nourri la défiance envers l'Organisation, du fait de son style de gestion ; a créé une atmosphère délétère au travail ; a harcelé des membres du personnel et d'autres collaborateurs en adoptant une communication agressive, en les humiliant publiquement et en faisant des commentaires racistes ; et a manipulé une évaluation des performances. Le membre du personnel a été licencié par l'Organisation.

68. En ce qui concerne les trois affaires relatives à des allégations de violation de normes de conduite, l'affaire IR2022/02 concerne un membre du personnel qui aurait utilisé son adresse électronique officielle pour transférer deux photographies d'une femme nue et à demi-nue vers son adresse électronique personnelle. Dans l'affaire IR2022/21, l'intéressé aurait intentionnellement utilisé à mauvais escient un véhicule officiel pour aller chercher quelqu'un à l'aéroport et n'aurait pas respecté son devoir de signaler à l'Administration, de façon précise, les risques de réputation découlant de son comportement à l'égard d'une femme avec laquelle il avait une relation. L'affaire IR2022/23 porte sur un membre du personnel de l'OMS qui aurait commis des violences domestiques, abusé de son autorité et abusé de son immunité diplomatique à l'égard d'une femme appartenant à la population locale, et qui aurait manqué à ses obligations privées. Dans les trois cas, une lettre d'accusation a été émise, mais aucune décision disciplinaire n'a encore été prise.

69. Depuis 2014, le Secrétariat a périodiquement publié des notes d'information informant les membres du personnel des procédures disciplinaires menées à bien. Celles-ci permettent de faire mieux connaître les normes de conduite et les mesures prises par l'administration en cas de violation de ces normes.

CONCLUSION

70. L'OMS se félicite d'avoir reçu une opinion sans réserve du Commissaire aux comptes, avis qui témoigne du travail considérable accompli par l'ensemble des membres du personnel dans tous les bureaux de l'Organisation à travers le monde. Les 10 grandes priorités de la direction en matière de vérification pour la période 2023-2024 (voir l'annexe), ainsi que les mesures correspondantes, instituent un cadre fondé sur les risques pour permettre à la direction du Secrétariat, à tous les niveaux, de faire face aux défis déjà présents ou nouveaux, dans l'année qui vient et après. La haute direction examinera attentivement les progrès accomplis dans ces axes prioritaires, le but étant de garantir que l'OMS

¹ ClearCheck est une base de données électronique à l'échelle des Nations Unies qui permet, entre autres, de mettre en commun des informations relatives à d'anciens membres du personnel des Nations Unies à l'encontre desquels des allégations de harcèlement sexuel auraient été étayées.

s'appuie sur les efforts qu'elle a déjà consentis pour améliorer la transparence, l'efficacité, la responsabilisation et la conformité, en mettant tout en œuvre pour clore les recommandations d'audit dans les délais.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

71. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport et à fournir des orientations concernant la question suivante :

- Les grandes priorités énoncées dans ce document correspondent-elles aux attentes des États Membres ?

ANNEXE

LES 10 GRANDES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION

II
II
II

